

# Note de synthèse

## Compte administratif 2024



**OREE-D'ANJOU**

# SOMMAIRE

## 1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

## 2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

## 3. Résultats de l'exercice

## 4. Ratios d'analyse financière

## 5. Les ratios obligatoires

## 6. Les budgets annexes

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2024 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

# 1. Section de fonctionnement

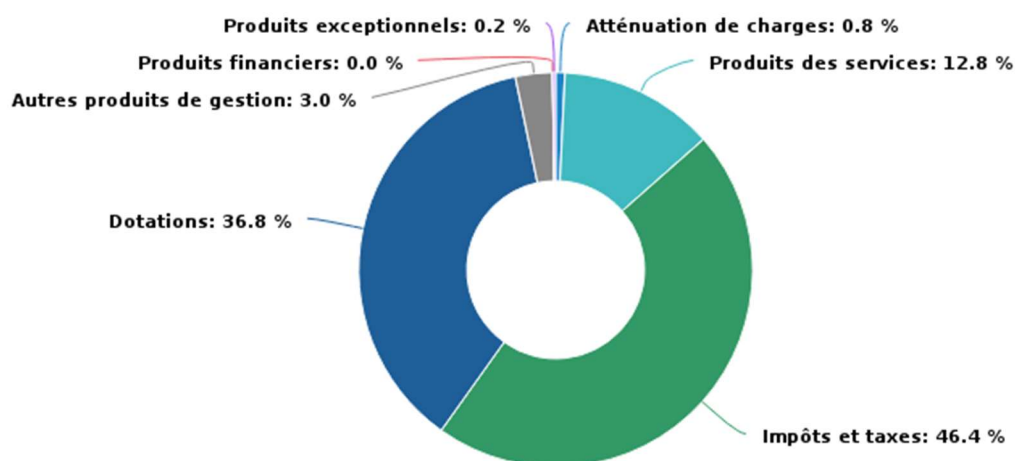
## 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 992 022 €, elles étaient de 18 162 070 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

**Structure des recettes réelles de fonctionnement**



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	7 546 924 €	8 036 888 €	8 340 658 €	3,78 %
Dotations, Subventions ou participations	7 216 588 €	7 103 112 €	6 625 973 €	-6,72 %
Recettes d'exploitation	2 308 670 €	2 684 404 €	2 843 988 €	5,94 %
Autres recettes	283 313 €	337 663 €	181 399 €	-55,32 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>17 355 496 €</b>	<b>18 162 070 €</b>	<b>17 992 022 €</b>	<b>-0,94 %</b>

- Impôts et taxes (chapitre 73 et 731) : 8 340 658 €

Ces recettes proviennent majoritairement des impôts directs locaux (taxe d'habitation sur logements vacants et résidences secondaires, taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties) pour 7 763 201 € et de la taxe additionnelle aux droits de mutations pour 474 179€.

- Dotations, subventions ou participations (chapitre 74) : 6 625 973 €

On y retrouve notamment les recettes ci-dessous :

- La dotation globale de fonctionnement qui se décompose de la manière suivante :

La dotation forfaitaire ou DF	2 962 651 €
La dotation solidarité rurale ou DSR	1 858 121 €
La dotation nationale de péréquation ou DNP	656 827 €
TOTAL	5 477 599 €

Il convient de noter la suppression de la dotation solidarité urbaine (DSU) pour la somme d'environ 730 000 €.

Le Fonds de Compensation de la TVA (partie fonctionnement) : 84 949 €

- Les versements de la Caisse d'Allocation Familiales pour l'enfance et la jeunesse : 643 695 €

- Les allocations compensatrices au titre des exonérations de taxe foncière : 237 205 €

- Recettes d'exploitation (chapitres 70 et 75) : 2 843 988 €

La majorité des recettes de ce chapitre concerne la facturation des services enfance (crèches, pôles enfance, restauration scolaire, séjours...) avec un montant de 1 708 052€. Les recettes dues aux revenus des immeubles, comme les baux (professionnels, d'habitation...), permettent à la commune d'encaisser 478 989 € en 2024. Les autres postes remarquables sont les remboursements des budgets annexes et CCAS (liaison fluviale, CCAS, résidence Pohardy) pour les moyens mis à disposition (personnel notamment) avec 285 659 €.

- Autres recettes (chapitres 013, 77 et 78) : 181 399 €

Au chapitre 013, sont notamment encaissées les remboursements sur rémunérations du personnel et sur les charges de sécurité sociale et de prévoyance avec 135 899 €. Au chapitre 77, figurent les recettes liées aux ventes de bien matériel et de terrain pour la somme de 27 275 €.

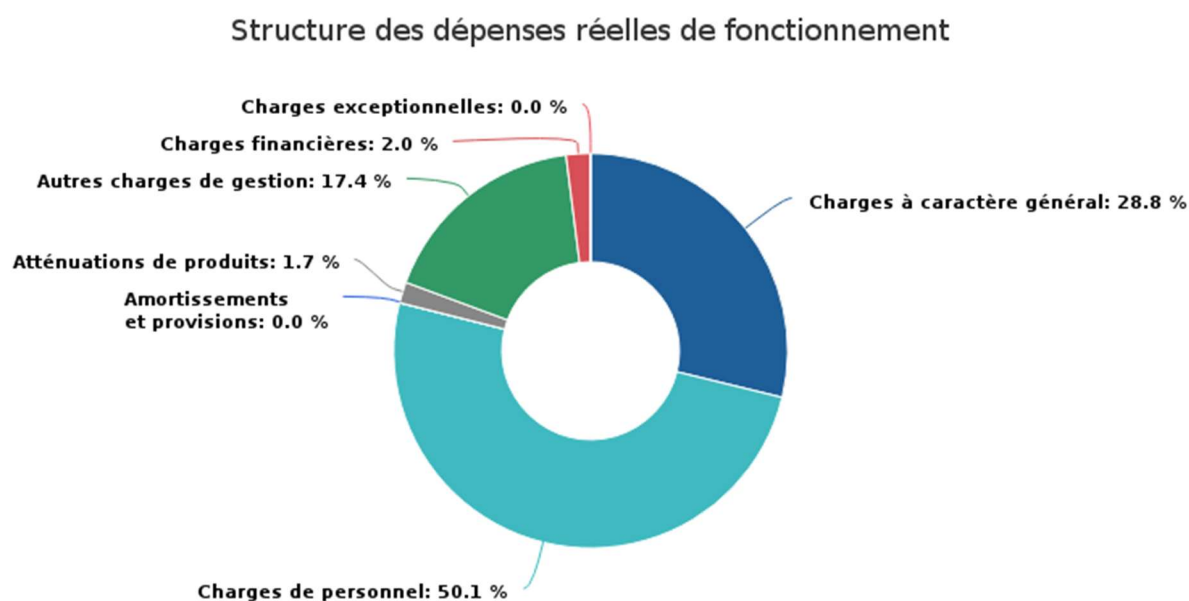
## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 16 022 273 €, elles étaient de 15 261 793 € en 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges de gestion	6 992 571 €	6 772 967 €	7 395 683 €	9,19 %
Charges de personnel	7 628 388 €	7 922 766 €	8 031 061 €	1,37 %
Atténuation de produits	112 407 €	250 597 €	274 788 €	9,65 %
Charges financières	230 514 €	312 251 €	319 375 €	2,28 %
Autres dépenses	1 794 €	3 210 €	1 365 €	-57,48 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 965 677 €</b>	<b>15 261 793 €</b>	<b>16 022 273 €</b>	<b>4,98 %</b>

- Charges de gestion (chapitres 011 et 65) : 7 395 683 €

Ces chapitres regroupent toutes les dépenses d'entretien, de fournitures et autres dépenses de fonctionnement des services.

Les principaux postes sont les suivants :

- Entretien de la voirie : 528 087 €
- Achats de prestation de services (dont la restauration scolaire) : 574 580 €
- Energie – électricité : 738 651€
- Maintenance (bâtiments, équipements, logiciels...) : 263 448 €
- Fournitures de petit équipement (outillage, matériel) : 239 043 €
- Alimentation (notamment les restaurants scolaires en régie) : 187 435 €

Le chapitre 65 regroupe également :

- Les conventions écoles privées : 963 152 €
- Les subventions aux associations : 727 564 €
- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes (CCAS, Résidence Pohardy, Liaison fluviale) : 488 861 €
- Les indemnités, cotisations et formations élus : 333 683 €

- Charges de personnel (chapitre 012) : 8 031 061 €

La masse salariale 2024 de la commune est répartie de la manière suivante :

Les Services	Montants 2024
Direction générale	270 132,90 €
Service ressources humaines	183 468,92 €
Service ressources financières	162 971,78 €
Service ressources juridiques et moyens généraux	357 094,32 €
Service communication	84 743,27 €
Service technique	1 407 337,03 €
Service Aménagement du territoire	459 852,49 €
Service proximité	608 029,48 €
Service enfance éducation	3 686 763,81 €
Service culture sport vie associative	515 599,22 €
Service santé autonomie	221 033,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 957 026,69 €</b>

On y retrouve également sur ce chapitre des charges annexes telles que la médecine du travail, l'adhésion au CNAS, le personnel intérimaire, ...

L'assurance du personnel pour 76 918 € est imputée au chapitre 011.

- Atténuation de produits (chapitre 014) : 274 788 €

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), créée entre Mauges Communauté et ses six communes membres, a établi en 2024 son rapport sur les charges

correspondant à la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines, transférée à l'agglomération le 1er janvier 2020, conjointement à la compétence assainissement collectif et non-collectif, réévaluant ainsi l'attribution de compensation versée à Mauges Communauté par la commune à 231 412 €.

- Charges financières (chapitre 66) : 319 375 €

Le chapitre 66 correspond aux intérêts payés sur la dette.

- Autres dépenses (chapitre 67) : 1 365 €

## 2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

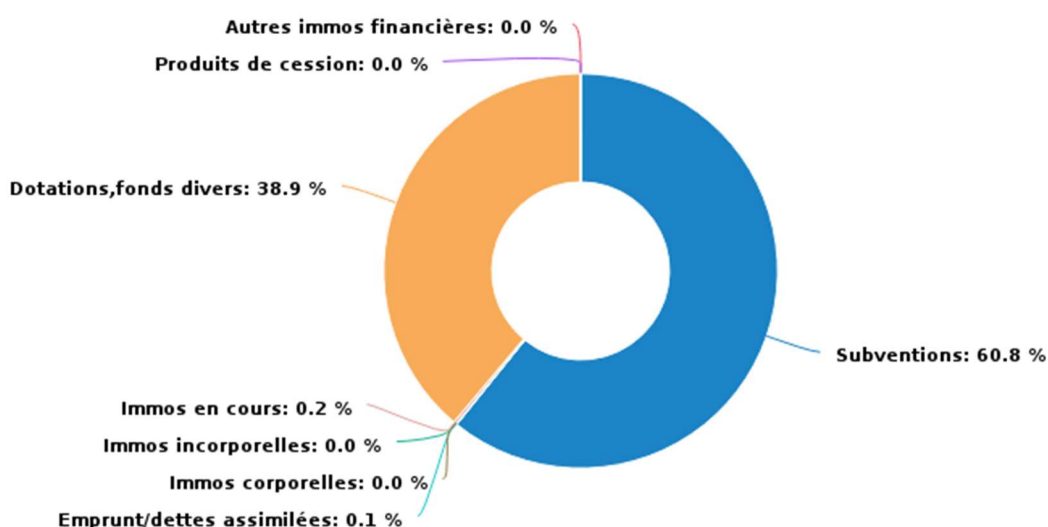
### 2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...);
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement);
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 932 692 €, elles étaient de 6 357 068 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles d'investissement





Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Subvention d'investissement	1 311 409 €	1 262 582 €	1 783 674 €	41,27 %
Emprunt et dettes assimilées	4 002 700 €	3 002 827 €	2 030 €	-99,93 %
Dotations, fonds divers et réserves	4 180 065 €	2 091 526 €	1 139 947 €	-45,5 %
<i>Dont 1068</i>	<i>2 443 776 €</i>	<i>392 135 €</i>	<i>730 000 €</i>	<i>86,16 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>9 494 175 €</b>	<b>6 357 068 €</b>	<b>2 932 692 €</b>	<b>-53,87 %</b>

- Subventions d'investissement (chapitre 13) : 1 783 674 €

Ces subventions viennent financer différents projets d'équipements pour laquelle un emprunt relais a été contracté en 2023, qu'il conviendra de rembourser au mois de juillet 2026. En 2024, Orée-d'Anjou a perçu les subventions suivantes :

Objet	Financier	Montant
ORE-AMENDES DE POLICE 2023	ETAT	5 369,00
DETR 2020 - RUE SPORTS-PLESSIS C(REPORT)	ETAT	49 759,50
LAN- SOLDE DETR 2020 EXT. POLE ENFANCE	ETAT	272 797,70
SCC- DETR 2020 AMENAG.PLACE EGLISE SOLDE	ETAT	12 028,35
LAN- SOLDE DSIL 2020 EXT. POLE ENFANCE	ETAT	245 517,93
SLA-DETR2018 CREATION TERRAIN MULTISPORT	ETAT	16 866,51
SSL- DETR 2019 AIRE DE JEUX ETANG	ETAT	7 112,39
CHA- DETR 2019 PAVE ADAP	ETAT	3 967,96
VAR- DETR 2019 PAVE ADAP	ETAT	7 976,34
VAR-SUBVENTION SIEML GEOTHERMIE((REPORT)	SIEML	70 000,00
SLA- DETR 2019 PAVE RD 763	ETAT	2 352,94
CHA-DETR 2019 AMENAG.VOIRIE PONT TRUBERT	ETAT	59 908,62
BOU-DETR 2021-AMENAGEMENT 2 COMM(REPORT)	ETAT	28 303,50
CHA-DETR 2021 RENOV.TOITUR EGLISE AVANCE	ETAT	33 909,89
CHA- SOLDE DETR 2021 EXTENSION CIMETIERE	ETAT	53 664,55
VAR-SOLDE DETR 2021 CONSTR. POLE ENFANCE	ETAT	367 500,00
SLA-DETR 2021-AMENAGT RUE DE LA (REPORT)	ETAT	47 587,05
CHA-DSIL 2021 RENO.ENERG. CENTRE SECOURS	ETAT	10 973,21
VAR- DSIL 2021 LOCAL ASSOCIATIF	ETAT	65 583,45
DSIL POLE ENFANCE LA VARENNE(REP(REPORT)	ETAT	195 685,42
CHA- DETR 2021 LOCAL RANGEMENT POLE ENF.	ETAT	20 367,20
LAN-SOLDE SUBV EXT POLE ENFANCE	DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE	50 000,00
VAR-FONDS CHALEUR GEOTHERMIE(REPORT)	SIEML	85 824,00
VAR-SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL ASSO	DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE	28 000,00
ORE-ETUDE CONSEIL ORIENTAT° ENERGETIQUE	SIEML	10 000,00
VAR-SUBVENTION TYROLIENNE	DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE	4 264,40
REVERSEMENT PROGRAMME ACTEE-SEQUOIA 3	MONTREVAULT SUR EVRE	28 354,62
<b>TOTAL</b>		<b>1 783 674,53</b>

- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 2 030 € (Cautions)

- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 1 139 947 €

La part d'excédent de fonctionnement capitalisé en 2024 représente la majorité des recettes de ce chapitre avec 730 000 €, vient ensuite le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour la somme 330 673 € et la taxe d'aménagement à hauteur de 79 273 €.

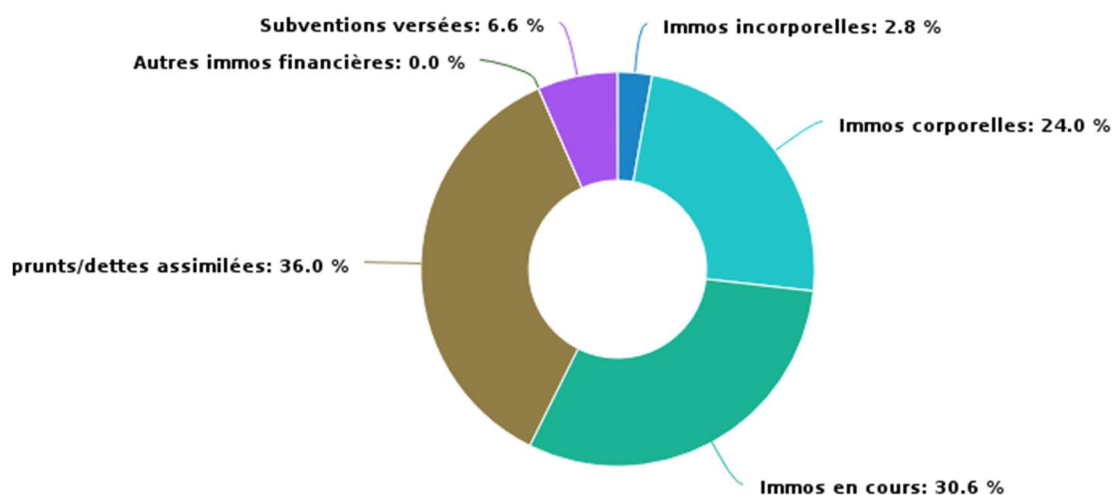
## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 3 782 717 €, elles étaient de 7 565 885 € en 2023.

### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Immobilisations incorporelles	194 263 €	131 458 €	106 369 €	-19,09 %
Immobilisations corporelles	1 777 006 €	1 311 592 €	906 982 €	-30,85 %
Immobilisations en cours	6 195 672 €	4 582 247 €	1 157 161 €	-74,75 %
Emprunts et dettes assimilées	1 288 822 €	1 378 168 €	1 363 237 €	-1,08 %
Autres dépenses d'investissement	372 047 €	162 418 €	248 966 €	0 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>9 827 812 €</b>	<b>7 565 885 €</b>	<b>3 782 717 €</b>	<b>-50 %</b>

- Les dépenses d'équipements (immobilisations et autres dépenses d'investissement) : 2 419 478 €

Les dépenses d'équipement des communes correspondent au financement des nouveaux investissements qu'elles réalisent et qui portent sur leur propre patrimoine. Elles sont significatives de leur engagement en matière d'équipements publics de proximité dans le cadre de leurs compétences.

En dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 419 478 € en 2024 contre 6 187 717 € en 2023. Ces dépenses d'équipement représentent 64 % des dépenses d'investissement en 2024.

DEPENSES D'EQUIPEMENTS	MONTANTS 2024
0112 - VOIRIE RESEAUX DIVERS	1 026,00
0101 - INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	0,00
2412 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - VOIRIE & RESEAUX DIVERS	10 200,00
0131 - CULTURE	14 988,00
2423 - SERVICES A LA POPULATION - PROXIMITE	22 472,16
2411 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - BATIMENTS & ESPACES PUBLICS	44 750,40
2421 - SERVICES A LA POPULATION - SPORT-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE	0,00
0144 - PERISCOLAIRE	3 776,49
2415 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - AMENAGEMENT, URBANISME ET TOURISME	0,00
2401 - RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX - INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	9 156,00
0111 - BATIMENTS ESPACES PUBLICS	0,00
0121 - FONCIER - URBANISME	0,00
2412 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - VOIRIE & RESEAUX DIVERS	0,00
2411 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - BATIMENTS & ESPACES PUBLICS	0,00
0112 - VOIRIE RESEAUX DIVERS	248 966,87
0114 - EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES ET ENTRETIEN	3 960,00
2422 - SERVICES A LA POPULATION - ENFANCE EDUCATION	56 456,66
2402 - RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX - AUTRES EQUIPEMENTS	15 714,78
1501 - EXTENSION PÔLE ENFANCE DE LANDEMONT	911,52
2411 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - BATIMENTS & ESPACES PUBLICS	234 969,42
0151 - PROXIMITE	16 780,84
0101 - INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	731,43
0144 - PERISCOLAIRE	3 454,79
2421 - SERVICES A LA POPULATION - SPORT-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE	22 832,13
0111 - BATIMENTS ESPACES PUBLICS	45 122,83
2415 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - AMENAGEMENT, URBANISME ET TOURISME	273 773,08
2401 - RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX - INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	52 278,02
2503 - OREE - BIBLIOTHEQUE / LUDOTHEQUE DE DRAIN	0,00
2413 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE	774,60
2414 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	116 487,86
2423 - SERVICES A LA POPULATION - PROXIMITE	12 974,16
0141 - PETITE ENFANCE	373,35
0131 - CULTURE	8 179,26
2412 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - VOIRIE & RESEAUX DIVERS	32 465,64
0112 - VOIRIE RESEAUX DIVERS	3 992,40
0143 - SCOLAIRE	4 749,70
1402 - VAR - GEOTHERMIE ET VMC LES HAUTES CARTELLES	668,02
0112 - VOIRIE RESEAUX DIVERS	169 677,13
1801 - SLA - RESTAURANT SCOLAIRE	337,80
2504 - ATELIER MUNICIPAL POLE 3	645,00
1202 - CHA - TRAVAUX EGLISE	498 207,00
2412 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - VOIRIE & RESEAUX DIVERS	84 947,90
0113 - ESPACES VERTS CADRE DE VIE	3 209,88
2411 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - BATIMENTS & ESPACES PUBLICS	169 089,56
0111 - BATIMENTS ESPACES PUBLICS	11 713,51
1401 - VAR - POLE ENFANCE	103 367,45
1501 - EXTENSION PÔLE ENFANCE DE LANDEMONT	115 298,63
<b>Total dépenses d'équipements</b>	<b>2 419 480,27 €</b>

- Emprunts et dettes assimilées : 1 363 237 €.

Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

### 3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	17 265 182 €	18 021 139 €	755 957 €
Section d'investissement	3 811 834 €	4 175 601 €	363 767 €
<b>Total</b>	<b>21 077 016 €</b>	<b>22 196 740 €</b>	<b>1 119 724 €</b>

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	1 815 284 €	-
Section d'investissement	2 152 726 €	0 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	17 265 182 €	19 836 423 €	2 571 241 €
Section d'investissement	5 964 560 €	4 175 601 €	-1 788 959 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	17 265 182 €	19 836 423 €	2 571 241 €
Section d'investissement	5 964 560 €	4 175 601 €	-1 788 959 €
<b>Total</b>	<b>23 229 744 €</b>	<b>24 012 025 €</b>	<b>782 281 €</b>

### 4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 164] des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

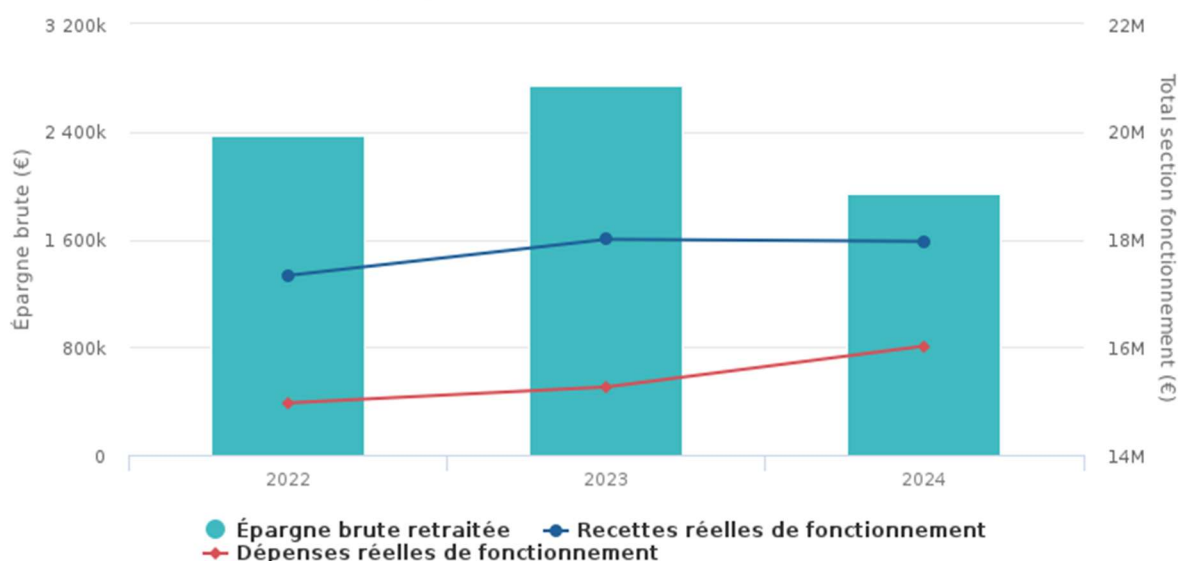
**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

### Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement (RRF)	17 355 496	18 162 070	17 992 022	-0,94 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>24 628</i>	<i>162 944</i>	<i>43 709</i>	<i>-73,18 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement (DRF)	14 965 677	15 261 793	16 022 273	4,98 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>1 663</i>	<i>3 027</i>	<i>1 365</i>	<i>-54,91 %</i>
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>2 367 309</b>	<b>2 740 682</b>	<b>1 942 472</b>	<b>-29,12%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>13,66 %</b>	<b>15,22 %</b>	<b>10,81 %</b>	<b>-</b>
Amortissement du capital de la dette	1 288 822 €	1 378 168 €	1 363 237 €	-1,08%
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>1 079 507</b>	<b>1 363 758</b>	<b>581 016</b>	<b>-42,6 %</b>
Encours de dette	11 669 033 €	13 292 109 €	11 930 653 €	-10,24 %
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,93</b>	<b>4,85</b>	<b>6,14</b>	<b>-</b>

Le montant d'épargne brute de la collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

## Épargne brute et effet de ciseaux



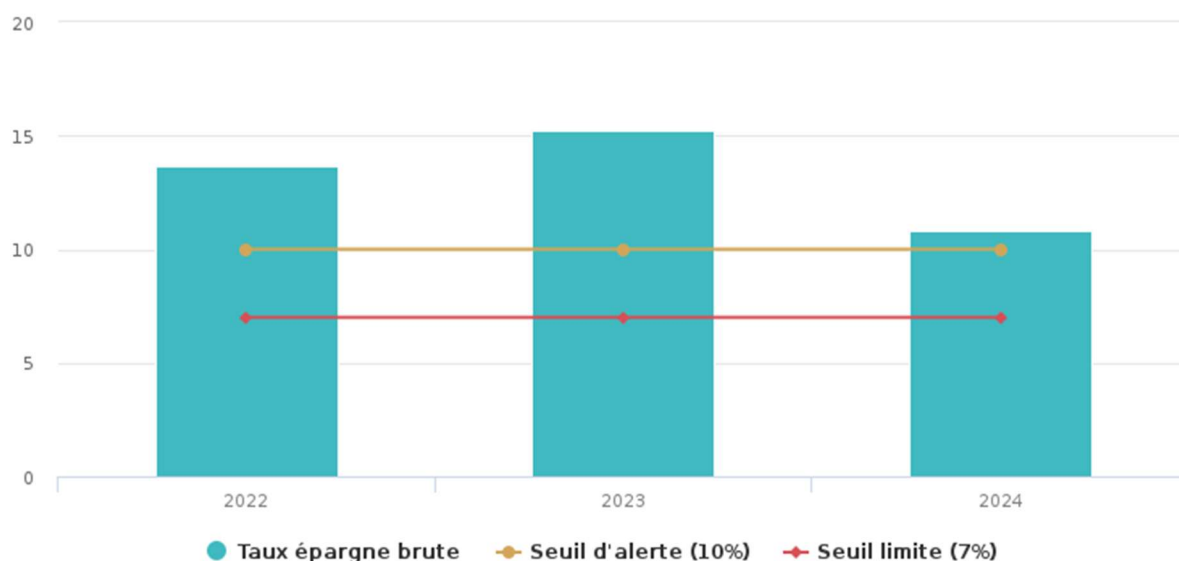
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

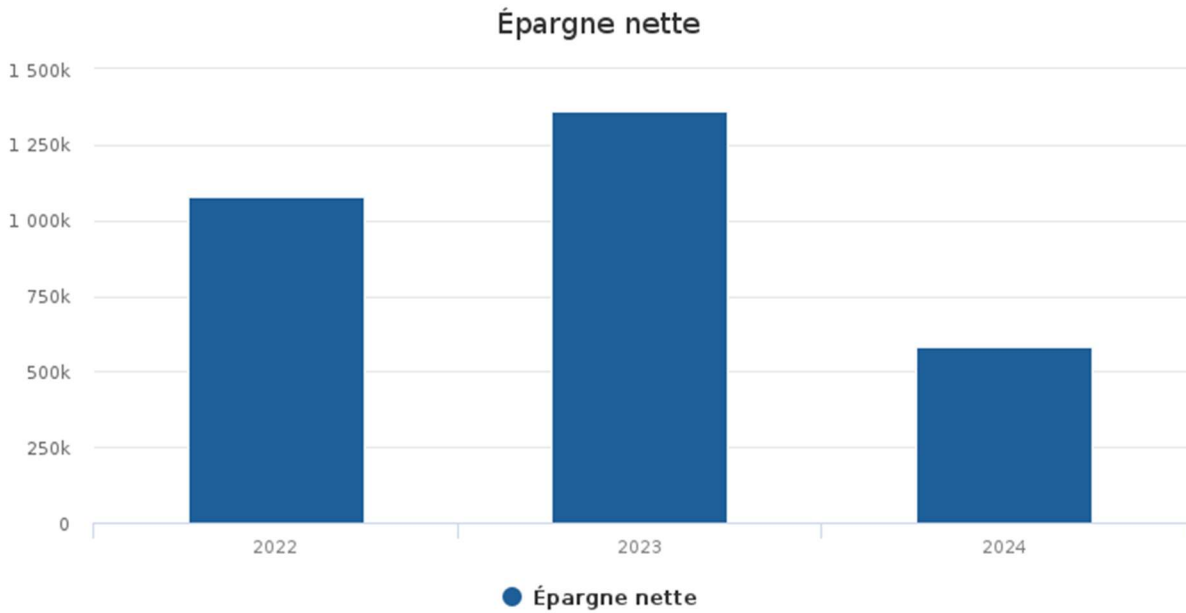
Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2022 (*DGCL – Données DGFI*).

## Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte

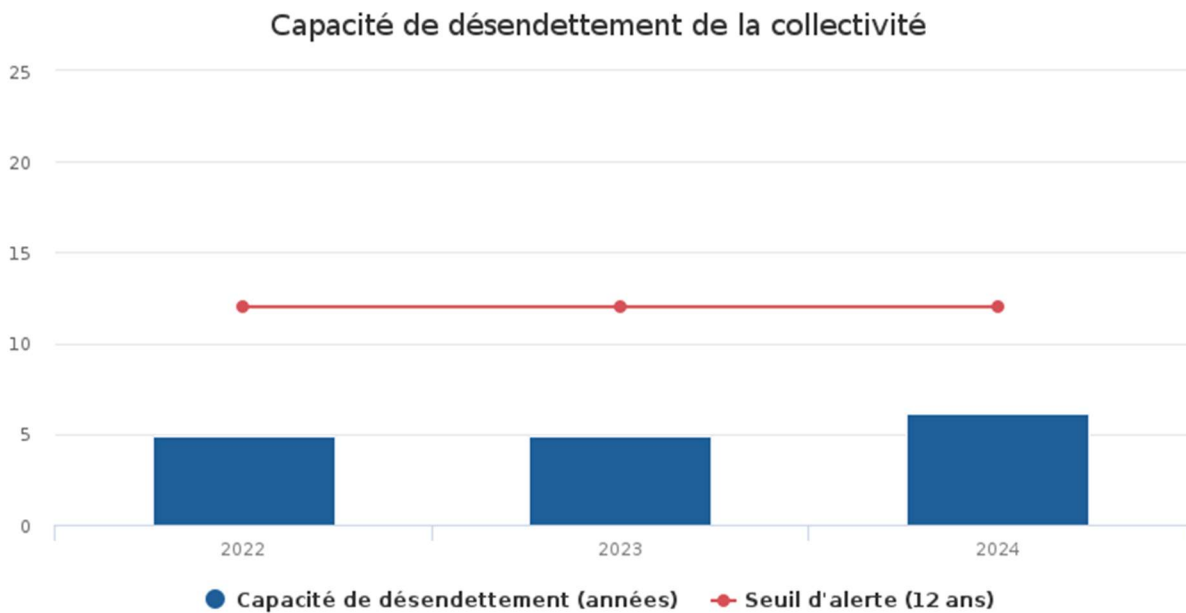




La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2023 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2023).





## 5. Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité sur la période 2022 – 2024.

Ratios / Année	2022	2023	2024
1 - DRF € / hab.	895,83	909,74	941,38
2 - Fiscalité directe € / hab.	407,24	438,49	456,12
3 - RRF € / hab.	1 038,88	1 082,62	1 057,11
4 - Dép d'équipement € / hab.	488,86	359,16	127,53
5 - Dette / hab.	698,49	792,33	700,98
6 - DGF / hab	358,43	360,72	321,83
7 - Dép de personnel / DRF	50,97 %	51,91 %	50,12 %
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	93,66 %	91,62 %	96,63 %
10 - Dép d'équipement / RRF	47,06 %	33,18 %	12,06 %
11 - Encours de la dette / RRF	67,24 %	73,19 %	66,31 %

## 6. Les budgets annexes

### 6.1 Le budget Energies Renouvelables (budget HT)

La commune d'Orée-d'Anjou possède des installations photovoltaïques sur l'Office de restauration de Champtoceaux et sur le pôle enfance de Bouzillé. Ces infrastructures produisent de l'électricité qui est ensuite revendu à EDF. Il s'agit d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

- Les écritures réelles :

EXPLOITATION	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes d'exploitation	4 291 €	6 732 €	6 709 €	-0,34 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>4 292 €</b>	<b>6 732 €</b>	<b>6 709 €</b>	<b>-0,34 %</b>
Charges de gestion	68 €	68 €	71 €	4,41 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>68 €</b>	<b>68 €</b>	<b>71 €</b>	<b>4,41 %</b>

INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	2023-2024 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- %</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- %</b>

- Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 014 €	6 709 €	1 695 €
Section d'investissement	0 €	4 943 €	4 943 €
<b>Total</b>	<b>5 014 €</b>	<b>11 652 €</b>	<b>6 638 €</b>

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	13 380 €	-
Section d'investissement	0 €	20 642 €	-
Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 014 €	20 089 €	15 075 €
Section d'investissement	0 €	25 585 €	25 585 €
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 014 €	20 089 €	15 075 €
Section d'investissement	0 €	25 585 €	25 585 €
<b>Total</b>	<b>5 014 €</b>	<b>45 674 €</b>	<b>40 660 €</b>

## 6.2 Le budget Lotissements (budget HT)

Ce budget gère les opérations de lotissements communaux. Une opération lotissement reste en cours : le Chai Montfort de Landemont (8 lots).

- Les écritures réelles :

EXPLOITATION	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes d'exploitation	405 204 €	438 884 €	87 383 €	-80,09 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>405 204 €</b>	<b>438 884 €</b>	<b>87 383 €</b>	<b>-80,09 %</b>
Charges de gestion	336 836 €	425 757 €	351 421 €	-17,46 %
Charges financières	3 000 €	3 000 €	17 863 €	495,43 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>339 836 €</b>	<b>428 758 €</b>	<b>369 285 €</b>	<b>-13,87 %</b>

INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	2023-2024 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	500 000 €	- %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>- %</b>
Emprunts et dettes assimilées	0 €	1 500 000 €	0 €	-100 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-100 %</b>

- Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	1 157 461 €	823 904 €	-333 557 €
Section d'investissement	718 657 €	1 270 312 €	551 655 €
<b>Total</b>	<b>1 876 118 €</b>	<b>2 094 216 €</b>	<b>218 098 €</b>

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	787 153 €	-
Section d'investissement	770 312 €	0 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	1 157 461 €	1 611 057 €	453 596 €
Section d'investissement	1 488 969 €	1 270 312 €	-218 657 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	1 157 461 €	1 611 057 €	453 596 €
Section d'investissement	1 488 969 €	1 270 312 €	-218 657 €
<b>Total</b>	<b>2 646 430 €</b>	<b>2 881 369 €</b>	<b>234 939 €</b>

### 6.3 Le budget Liaison Fluviale (budget HT)

Ce SPIC gère l'activité du bateau « La Luce » (promenade sur la Loire). Le chapitre « Dotations, Subventions ou participations » correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

- Les écritures réelles :

EXPLOITATION	2022	2023	2024	2023-2024 %
Dotations, Subventions ou participations	77 000 €	49 700 €	65 720 €	32,23 %
Recettes d'exploitation	82 956 €	95 612 €	79 288 €	-17,07 %
Autres recettes	9 848 €	0 €	0 €	0 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>169 804 €</b>	<b>145 312 €</b>	<b>145 008 €</b>	<b>-0,21 %</b>
Charges de gestion	29 581 €	29 164 €	39 101 €	34,07 %
Charges de personnel	110 042 €	108 541 €	106 666 €	-1,73 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>139 624 €</b>	<b>137 706 €</b>	<b>145 767 €</b>	<b>5,85 %</b>
INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	2023-2024 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- %</b>
Immobilisations corporelles	85 €	1 682 €	1 951 €	15,99 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>85 €</b>	<b>1 682 €</b>	<b>1 951 €</b>	<b>15,99 %</b>

- Résultats de l'exercice :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	153 279 €	145 008 €	-8 271 €
Section d'investissement	1 951 €	7 512 €	5 561 €
<b>Total</b>	<b>155 230 €</b>	<b>152 520 €</b>	<b>-2 710 €</b>

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	15 054 €	-
Section d'investissement	0 €	22 218 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	153 279 €	160 062 €	6 783 €
Section d'investissement	1 951 €	29 730 €	27 779 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	153 279 €	160 062 €	6 783 €
Section d'investissement	1 951 €	29 730 €	27 779 €
<b>Total</b>	<b>155 231 €</b>	<b>189 792 €</b>	<b>34 561 €</b>